

## ON RENFORCE LA SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

## Bracelet électronique avec empreinte digitale

On va ajouter, au traditionnel bracelet, un boîtier permettant la reconnaissance biométrique

**L**e Centre national de surveillance électronique, qui gère donc les détenus placés sous bracelet ou sous GPS, souhaite renforcer son système de contrôle. Il veut un appareil permettant aussi la vérification biométrique, par empreintes digitales. Ce nouvel appareil pourrait arriver à l'automne prochain.

Il y a actuellement en Belgique environ 2.000 détenus placés sous surveillance électronique à leur domicile : 1.200 au Nord du pays et 800 dans la partie francophone. La plupart d'entre eux purgent une peine

Si le bracelet ne communique plus, on téléphonera au détenu et on lui demandera de s'identifier en posant le doigt sur le boîtier, installé chez lui

ou bénéficient d'une libération conditionnelle : ils ont un bracelet à la cheville, relié par ondes hertziennes à un boîtier, relié lui-même au centre de surveillance, par une carte SIM.

D'autres détenus, ceux qui n'ont pas encore été condamnés et qui sont placés en « détention » préventive, ont un bracelet GPS. À tout moment, le centre peut les suivre à la trace. Ceux-là ne peuvent généralement pas quitter leur maison, sauf dans trois cas de figure : la force majeure (un incendie par exemple), une visite

à l'hôpital et une convocation par la justice.

En Belgique francophone, il y a actuellement 599 détenus placés sous bracelet et 207 détenus sous GPS en préventive. Le renforcement technologique demandé concerne les détenus condamnés, placés sous simple bracelet.

### RECONNAÎTRE LA VOIX : ÉCHEC

« Nous n'avons pas encore choisi le fournisseur des nouveaux appareils », indique Pierre-Daniel Dufranne, l'un des responsables de la surveillance électronique, à l'administration générale des Maisons de Justice. « Mais dans le cahier des charges, nous avons demandé que l'on y ajoute la vérification biométrique. Et ce sera sans doute l'empreinte digitale qui nous sera proposée. En 2014, nous avions testé la reconnaissance vocale, mais l'essai n'avait pas été concluant. Pour les condamnés à de très courtes peines, nous ne placions même pas de bracelet. L'ordinateur appelait la personne par téléphone, de manière aléatoire, et reconnaissait ou non la voix de la personne.

L'ennui, c'est que l'appareil ne reconnaissait pas toujours la voix. À cause du bruit dans la pièce, ou parce que l'intéressé n'avait pas la même voix le matin en se levant que le soir, etc. Nous avons arrêté l'expérience ». La vérification biométrique se ferait désormais par empreinte digitale.

Comment ça fonctionnera ? Le détenu conserve son bracelet à la cheville.

Si le centre de surveillance constate, à distance, que le bracelet a été détaché (cela peut arriver de manière accidentelle...) ou ne répond plus (pour une raison ou une autre), le centre appelle le détenu par

téléphone et lui demande de poser le doigt sur le boîtier pour vérifier qu'il est bien chez lui.

De la sorte, le centre est sûr que c'est bien lui, et non son frère (qui décrocherait le téléphone à sa place), qui répond à la demande de vérification.

FRANÇOISE DE HALLEUX

### En 2017

## La police alertée 1.070 fois !

Selon la police fédérale, il y a eu 1.070 signalements à la police de « non-respect de surveillance électronique » en 2017. Et les chiffres partiels 2018 (512 signalements au 1<sup>er</sup> semestre) s'annoncent du même acabit. Selon le centre national de surveillance (maison de Justice), 12 % des dossiers clôturés le sont sur révocation avant terme. En Belgique francophone, cela concerne 354 dossiers de révocation sur un total de 2.760 dossiers clôturés. « Ces révocations peuvent intervenir pour diverses raisons : non-respect répété de l'heure de retour, commission d'un nouveau délit, retour volontaire en prison... Les évasions pures et dures sont très rares. Moins de 10 sur un an. »

Un individu placé sous bracelet peut avoir des heures de liberté sur une journée : 1 h, voire 4 h s'il cherche un emploi, voire même 8 h s'il a un travail et doit donc s'absenter de chez lui toute la journée. Si le centre remarque que le détenu n'est pas rentré à l'heure (le bracelet le dénonce), il appelle l'intéressé sur son GSM. S'il ne répond pas ou s'il ne donne pas de justification à son retard, la police est aussitôt prévenue. S'il multiplie les minutes de retard, on lui rabote les heures de liberté au prorata

F. DE H.